

## VACHES MALTRAITÉES

## Les mesures étaient adéquates

■ «La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) et son directeur ont pris toutes les mesures adéquates.» Telle est la conclusion du Conseil d'Etat à la question de Joe Genoud (udc, Châtel-St-Denis) concernant le cas de maltraitance de bétail dans le cheflieu veveysan. Le Gouvernement en profite pour «condamner le traitement réservé» à Pascal Corminboeuf dans un tout-ménage récent.

Active dans la protection des animaux, l'association Acusa s'en est pris avec virulence au conseiller d'Etat dans une de ses publications, l'accusant notamment de négligence (*La Gruyère* du 19 octobre). Blessé par ces critiques, Pascal Corminboeuf a déposé plainte (*lire ci-dessous*).

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat souligne qu'un article de loi adopté récemment par le Parlement donne la faculté à la DIAF de mettre en place un plan de mesures d'assainissement, de conseil ou de suivi, adapté aux circonstances pour des exploitations en difficulté. Une cellule de soutien a été mise sur pied. «En l'état, environ une dizaine d'exploitations agricoles sont concernées, dont celle évoquée par le député Joe Genoud.»

Deux mesures principales ont été prises pour venir en aide à l'agriculteur châtelois. D'une part, un suivi et une participation aux travaux de l'exploitation par un agriculteur de la région. D'autre part, un appui dans la gestion administrative et comptable par une collaboratrice de l'IAG. Le tout «aux frais de l'intéressé», précise le Conseil d'Etat. Et d'ajouter à propos de cet agriculteur que «contrairement à ce qui a été dit, il n'a bénéficié d'aucun privilège».

Quant à la plainte déposée en juillet par le Service vétérinaire pour mauvais traitements aux animaux, elle a récemment abouti à une condamnation de l'agriculteur: un mois de prison avec sursis et

obligation de vendre son cheptel d'ici la mi-décembre. «Il y a lieu d'attendre l'entrée en force de cette condamnation avant de prendre d'éventuelles autres mesures», ajoute le Gouvernement. **SR**

## «Je n'hésite pas à sévir»

Après l'annonce de son intention de poursuivre Acusa (*notre édition de samedi*), Pascal Corminboeuf détaille sa plainte pénale déposée hier pour «diffamation, éventuellement calomnie et injure» à l'encontre des responsables de cette Association contre les usines d'animaux. Selon le communiqué, Acusa s'appuie sur des photos «tellement ciblées qu'elles en deviennent trompeuses». Or, les exploitations visées sont en conformité, mis à part quelques points secondaires. Photos et commentaires le font passer pour «une personne méprisable», voire pour un «déchet».

L'ancien agriculteur n'accepte pas que des animaux soient maltraités. «Dans mon exploitation, je les ai toujours traités le mieux possible.» Au Gouvernement, le ministre a contribué à mettre en œuvre une politique «raisonnable et efficace» d'exécution de la législation fédérale sur la protection des animaux. «Chaque fois que cela demeure possible, je tente de concilier les intérêts des animaux avec la nécessaire évolution, la moins douloureuse possible, des structures agricoles et de leurs acteurs.» Pascal Corminboeuf dit ne pas hésiter à sévir contre ceux qui ne respectent pas la législation, notamment par des réductions des paiements directs. **SJ**

## M. Corminboeuf ne comprend plus rien

M. Corminboeuf ne comprend plus rien: le voilà, ce bon berger des troupeaux de moutons noirs fribourgeois, persécuté par des protecteurs des animaux si «virulents» qu'ils en réclament sa tête. Que d'injustice!

Qu'on se rappelle pourtant les plaintes que l'Association contre les usines d'animaux avait déposées quelques années plus tôt contre plusieurs engraisseurs de porcs. Déjà à la tête de la Direction de l'agriculture, Pascal Corminboeuf déclarait à la presse qu'il ne «tolérerait plus pareilles situations que celles dénoncées dans la Glâne». Et voilà que, dix ans plus tard, ACUSA dévoile des maltraitements identiques, des détentions de porcs en engraissement et de truies avec leurs petits en flagrante violation de la législation. Dans la bouche de M. Corminboeuf, pas un regret, pas une parole de compassion pour ces malheureux animaux, pas un mot de reproche envers leurs tortionnaires. Mais il a toutefois signifié ses excuses à ce paysan alcoolique et violent connu mille lieues à la ronde pour les négligences dont son bétail était victime il y a très peu de temps encore.

Qu'on se rappelle aussi l'opposition du conseiller d'Etat à l'obligation de laisser sortir en plein air le bétail tenu à l'attache durant les mois d'automne et d'hiver. M. Corminboeuf, qui semble n'avoir jamais éprouvé la moindre pitié pour ces vaches contraintes de végéter des mois durant sur place – quand place il y a – estime aujourd'hui que les reproches qui lui sont faits sont «choquants et excessifs»... Tant pis pour lui, donc!

**Susanne Wachtl, Coppet**